

CONDITIONS GENERALES

ANNEE 2024-2025

Formalités d'admission

Les parents envoient une demande d'admission par email. La décision d'inscription est prise par la Direction. Les frais d'inscription doivent être versés pour chaque nouvel enfant à réception de la facture qui intervient une fois le contrat signé. L'inscription de l'enfant est définitivement confirmée au moment où le paiement des frais d'inscription a pu être enregistré par l'écoline. Ces frais couvrent les frais administratifs d'admission. Ils ne sont donc remboursés en aucun cas et ne sont pas déductibles des factures à venir.

Les ateliers vacances ont des conditions générales propres (voir annexe).

Conditions tarifaires

Ecolage (hors vacances scolaires), par mois sur 10 mois : Les contrats, sauf mention du contraire, n'incluent pas les périodes de vacances scolaires du Canton de Vaud.

L'écoline, société à but non lucratif et certifiée B Corp, peut offrir des tarifs réduits (de 5 à 70%) aux familles qui en font la demande, après examen de leur dossier (Déclaration de revenus, motivations), et dans la mesure de ses capacités financières.

Les forfaits incluent l'encadrement des enfants, la majorité des fournitures utilisées par les enfants ainsi que tous les frais liés aux activités des enfants notamment les sorties découverte.

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction, la place étant réservée dans tous les cas. En cas d'épidémie ou de pandémie qui verrait la fermeture de l'écoline exigée par les autorités compétentes, l'écoline s'engage à chercher des solutions alternatives sans garantie ni obligation de résultat et sans qu'aucune contrepartie ne soit due.

TARIFS SCHOOL / PRESCHOOL (dès août 2023)							
	Horaires		Ecolage mensuel selon le nb de jour/semaine				
	arrivée	départ	1 jour	2 j.	3 j.	4 j.	5 j.
Matinée	8h30-9h	entre 13h45 et 14h	380	760	1'140	1'520	1'900
Petite journée	8h30-9h	entre 15h45 et 16h	475	950	1'425	1'900	2'375
Journée complète	8h30-9h	entre 15h45 et 18h15*	570	1'140	1'710	2'280	2'850
<i>Option Early Start</i>	7h30-8h30		57	114	171	171 (1j offert)	171 (2j offerts)
Frais d'inscription : 250.- (valable une fois)							
<p>Fréquentation minimum sur 3 jours pour les Preschools (18 mois à 4 ans) Fréquentation minimum pour les S1 : lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 14h + 1 jour au choix jusqu'à 16h Fréquentation minimum pour les S2 : lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 16h Réduction de 10% pour les fratries Priorités d'inscription définies par l'écoline <i>*les parents sont priés de venir chercher leur enfant à 18h15 au plus tard, l'écoline fermant ses portes à 18h30</i></p>							

TARIFS PARASCOLAIRE (depuis août 2021)			
	Arrivée	Départ	Tarifs
Repas (1P-6P)	11h55	13h45	120.-/jour/mois
Après-repas (1P-2P)	13h45	15h15	75.-/jour/mois
Après-midi (1P-6P)	15h15	Entre 16h et 18h15*	155.-/jour/mois
Mercredi entier	Entre 8h30 et 9h	Entre 16h et 18h15*	470.-/mois
Frais d'inscription : 125.- (valable une fois)			
<p>Fréquentation minimum sur 2 jours (exemple : 2 midis) Réduction de 10% pour les fratries Priorités d'inscription définies par l'écoline <i>*les parents sont priés de venir chercher leur enfant à 18h15 au plus tard, l'écoline fermant ses portes à 18h30</i></p>			

Dépannage :

Selon la disponibilité, des dépannages peuvent être possibles sur demande préalable (le plus tôt est le mieux). Les tarifs sont sur demande.

TARIFS COWORKING			
	Fréquentation	Bureau	Prix
Villageois	5j./semaine	Bureau personnel	250./mois
Flex	3j./semaine	Accès à un bureau flex	150./mois
A la carte		Accès à un bureau dans la limite des places disponibles (réservation)	30.-/jour
<i>Inclus : thé, café à discrétion</i> <i>Accès Wifi</i> <i>Réservé aux parents dont les enfants sont inscrits à l'écoline</i>			

Modalités de paiement

Échéance des paiements

L'écolage est dû avant la fin de chaque trimestre. Il peut également être payé mensuellement.

Trimestres comptables de l'écoline

- 1^{er} trimestre comptable (4 mois) : du 1^{er} septembre au 31 décembre
- 2^{ème} trimestre comptable (3 mois) : du 1^{er} janvier au 31 mars
- 3^{ème} trimestre comptable (3 mois) : du 1^{er} avril au 30 juin

Les factures sont envoyées en début de trimestre par email à l'un des deux parents automatiquement par notre système de comptabilité. Merci de vérifier vos spams si besoin. Merci de noter que des frais de rappel peuvent être appliqués au 3ème rappel.

Délai de résiliation / annulation de l'inscription

Annulation de l'inscription avant le début de l'année scolaire

L'annulation de l'inscription doit être signifiée le 1er juillet au plus tard, date du timbre poste faisant foi. Au-delà de cette date jusqu'au 1er jour de rentrée, l'équivalent de 50% du 1er trimestre comptable d'écolage (du 1er septembre au 31 décembre) sera facturé.

Départ en cours d'année

Le départ de l'écoline en cours d'année doit être annoncé à la Direction par lettre recommandée (la date du timbre postal faisant foi) :

- Avant le 31 octobre pour un départ à la fin du 1^{er} trimestre comptable (31 décembre)
- Avant le 31 janvier pour un départ à la fin du 2^{ème} trimestre comptable (31 mars)
- Au-delà des échéances mentionnées ci-dessus, le trimestre comptable en cours ainsi que le trimestre comptable suivant seront facturés.

Modification de contrat en cours d'année

Les modifications de contrat doivent respecter les mêmes délais que pour une annulation. La Direction fera son possible pour raccourcir ces délais dans la mesure de ses possibilités.

Calendrier et vacances

L'écoline a le même calendrier que l'école publique du Canton de Vaud, que vous pouvez trouver ici : <https://www.vd.ch/themes/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires/>

Dispositions administratives communes et for

La signature du contrat d'inscription vaut acceptation des présentes conditions financières et générales. Les présentes conditions financières et générales sont valables dès l'année scolaire 2023-2024.

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant des présentes conditions financières et générales et des contrats s'y rapportant, quel que soit le domicile des parents ou des titulaires de l'autorité parentale. Le for juridique est à Lausanne.

ANNEXE : CONDITIONS GENERALES ATELIERS VACANCES

Formalités d'admission pour les internes

Les parents font part de leur demande par email. La décision est prise selon les disponibilités.

Conditions tarifaires pour les internes (ces tarifs seront modifiés à la rentrée 2025)

ATELIERS VACANCES	HORAIRES	TARIFS
Forfait Semaine complète « Longues journées »	Du lundi au vendredi 7h30 – 18h30	500.-CHF/semaine
Forfait Semaine complète « Petites journées »	Du lundi au vendredi 9h00 – 16h30	425.-CHF/semaine
Forfait Semaine complète « ½ journées avec cantine »	Du lundi au vendredi 7h30 – 14h00	350.-CHF/ semaine
Forfait « à la carte » Longue journée	Nombre de jour au choix 7h30 – 18h30	125.-CHF/jour
Forfait « à la carte » Petite journée	Nombre de jour au choix 9h00 – 16h30	100.-CHF/jour
Forfait à la carte « ½ journées avec cantine »	Nombre de jour au choix 7h30 – 14h00	85.-CHF/jour

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction : la place étant réservée dans tous les cas. Une réduction est possible, sur demande, si la famille bénéficie déjà d'une réduction annuelle.

Modalités de paiement

Le paiement des ateliers vacances est dû avant le 1er jour des ateliers vacances. Les factures vous sont transmises par email directement par notre système de comptabilité. Merci de vérifier vos spams si besoin. Il est possible de régler directement sur notre site internet ou par virement bancaire à :

L'écoline SA
7 chemin de la Venoge 1025 St-Sulpice
IBAN : CH90 0076 7000 H528 9945 2

Merci de noter que des frais de rappel peuvent être appliqués au 3ème rappel.

Annulation de l'inscription

Sauf cas de force majeure (déterminé par la Direction de l'écoline), les Ateliers vacances ne sont pas remboursés si l'inscription de l'enfant est annulée par les parents.